

SCHAEFFER-DUFOUR

Société Anonyme au capital de 6.580.000 euros
Siège social : 66 Rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 BONDUES
945.450.716 RCS ROUBAIX-TOURCOING
Euronext Paris Compartiment C
Code ISIN : FR0000064511

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE **(Article L. 225-37 du Code de commerce)**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2008,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général,
- Des modalités de rémunération des mandataires sociaux.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

- **Composition du Conseil :**

Votre Conseil d'Administration est, à ce jour, composé de sept (7) Membres dont la liste, ainsi que les différents mandats et fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, vous a été communiquée avec la présentation qui a été faite du rapport de gestion de l'exercice social clos le 31 Décembre 2008.

- **Organisation des travaux du Conseil :**

Le Président organise les travaux du Conseil, dont les règles de fonctionnement sont fixées par les statuts dans le cadre des dispositions légales.

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

- **Fréquence des réunions :**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni à deux reprises.

a) La première réunion s'est tenue le 16 Avril 2008, et comportait l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 Octobre 2007,
- 2 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007,
- 3 - Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2007,
- 4 - Examen des documents d'information financière et prévisionnelle,
- 5 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- 6 - Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires :
 - Rapport de gestion,
 - Rapport sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne,
 - Projet d'affectation des résultats,
 - Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
 - Projet de texte des résolutions.
- 7 - Information sur la marche des affaires,
- 8 - Examen de la situation des filiales,
- 9 - Questions diverses.

L'ensemble de vos administrateurs assistait à la séance.

b) La deuxième réunion s'est déroulée le 18 Septembre 2008, et comportait l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 Avril 2008,
- 2 - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 Juin 2008,
- 3 - Examen des documents d'information financière et prévisionnelle,
- 4 - Examen de la situation des filiales en Afrique du Sud,
- 5 - Questions diverses.

L'ensemble de vos administrateurs assistait à la séance.

- **Convocations des administrateurs et des Commissaires aux Comptes - Tenue des réunions :**

Vos administrateurs ont été convoqués par le Président du Conseil d'Administration par lettre simple dans des délais largement suffisants (de l'ordre de quinze à vingt jours) pour leur permettre d'assister aux séances.

Les Commissaires aux Comptes ont également été convoqués à toutes ces réunions par lettre recommandée avec accusé de réception en même temps que les administrateurs. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels.

Les réunions du 16 Avril 2008 et du 18 Septembre 2008, présidées par le Président du Conseil d'Administration, se sont déroulées au siège social.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration a notamment examiné et arrêté les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007, les comptes consolidés à la même date ainsi que les comptes semestriels au 30 Juin 2008.

- **Information des administrateurs :**

Sont remis aux administrateurs tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le Président du Conseil d'Administration fournissant en séance toutes explications utiles à leur réflexion et à leur prise de décisions.

- **Procès-verbaux des réunions :**

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, puis arrêté par le Président du Conseil d'Administration, qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

- **Jetons de présence :**

Les jetons de présence 2008 ont été répartis au prorata du nombre d'administrateurs et en fonction de leur présence.

Le rapport de gestion qui vient de vous être lu fait mention des sommes perçues par chaque administrateur au sein du groupe.

- **Convocations aux assemblées**

Les modalités de convocation et participations des actionnaires aux assemblées sont régies par les dispositions statutaires.

Procédures de contrôle interne

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et sur les comptes. [Ces procédures sont inspirées du cadre de référence établi par l'IFACI.](#)

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

- **Organisation générale du contrôle interne :**

Compte tenu de la faiblesse de son effectif, la Société ne dispose pas de service spécifique en charge du contrôle interne.

Le contrôle interne s'effectue directement par le Président Directeur Général au travers de vérifications périodiques sur pièces et de tableaux financiers qui détaillent les résultats de chaque opération menée par la Société.

- **Mise en œuvre :**

Les tableaux financiers sont communiqués périodiquement au Président Directeur Général, soit à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration, soit par envoi spécifique.

Pour le reste, le contrôle interne est effectué avec l'assistance des Commissaires aux Comptes lors de leurs visites de contrôle, ainsi qu'à l'occasion des travaux de contrôle de l'exercice social.

- **Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires :**

Le Conseil d'Administration établit directement son rapport sur les informations comptables et financières destinées aux actionnaires. Ce rapport est transmis et contrôlé par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général, qui agit sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Rémunération des mandataires sociaux

Dans le cadre de la prise en compte des recommandations de l'AFEP/MEDEF d'octobre 2008 et de celles de l'AMF de décembre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, nous vous informons que :

- aucun administrateur n'a de contrat de travail avec une société du groupe
- il n'est programmé aucune indemnité de départ
- que les jetons de présence sont la seule rémunération versée aux administrateurs

Vincent DUFOUR
Président du Conseil d'Administration